

# Procédure file

Informations de base		
DEA - Procédure d'acte délégué	<a href="#">2019/2554(DEA)</a>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<p>Actions que doivent au minimum engager les établissements de crédit et les établissements financiers et le type de mesures supplémentaires qu'ils doivent prendre pour atténuer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans certains pays tiers</p> <p>Complétant <a href="#">2013/0025(COD)</a></p> <p>Sujet</p> <p>2.50.04.02 Monnaie et paiements électroniques, virements transfrontaliers</p> <p>2.50.10 Surveillance financière</p> <p>7.30.20 Lutte contre le terrorisme</p> <p>7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux</p>		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
31/01/2019	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2019)00646</a>	
31/01/2019	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
13/02/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture/lecture unique		
13/02/2019	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
09/05/2019	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2019/2554(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Base juridique	Règlement du Parlement EP 58
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	CJ12/8/15453

Portail de documentation				
Document de base non législatif		<a href="#">C(2019)00646</a>	31/01/2019	EC